



Compte Rendu Sommaire de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2015

MAIRIE
74210 - HAUTE-SAVOIE
Tél. : 04 50 44 56 36

Le seize juin deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe Prud'homme, Maire.

Présents : M. PRUD'HOMME Philippe, **Maire**
Mme GARDIER Valérie, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme FALCINO Lucette,
Adjoints au Maire
M. BRUN Vincent, M. BRUNET André, Mme CURTIUS M-Anick, M. CREMON Christophe,
M. CARRERA Patrick, M. Didier PANISSET,
Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr LESOT Richard a donné pouvoir à M. Patrick CARRERA

Absents excusés :

Mme DALMASSO Stéphanie, M. DI UBALDO Vittorio,

Absents : M. COURAGE Xavier

Le conseil municipal a choisi Didier PANISSET comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE A L'UNANIMITE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2015.
- **APPROUVE A L'UNANIMITE** la Décision Modificative n°1 du BUDGET PRINCIPAL.
- **APPROUVE A L'UNANIMITE**, l'installation d'un système de vidéo protection sur la commune de Saint-Ferréol.
- **AUTORISE A L'UNANIMITE** M. Le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande pour la réalisation de travaux relatifs à la mise en place du système de vidéo protection.
- **NOMME A L'UNANIMITE** M. André BRUNET, titulaire et M. Patrick CARREA, Suppléant pour représenter la commune au sein du comité de pilotage NATURA 2000 du site du Massif de la Tournette.
- **DECIDE A L'UNANIMITE** de l'acquisition des parcelles cadastrées Section B n° 109 et 111 Lieu-dit « Le Roc du NANTBELLET » et **AUTORISE A L'UNANIMITE** le Maire à signer tous les documents s'y afférant.
- **AUTORISE A L'UNANIMITE** M. Le Maire à signer la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif.
- **AUTORISE A L'UNANIMITE** M. Le Maire à signer la convention entre la Communauté de Communes du Pays de Faverges et la commune de Saint-Ferréol relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.
- **QUESTIONS DIVERSES** : point sur l'avancement de la commune nouvelle.

Séance est close à 22 h 00.

Le Maire
Philippe Prud'homme

